



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## hépatite B

Question écrite n° 9775

### Texte de la question

M. Pierre Ducout attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur le sort de nombreux soldats ayant combattu en Afrique du Nord qui, suite à une campagne de vaccination, ont contracté le virus de l'hépatite B par manque d'hygiène. En conséquence, il lui demande quelles ont été les dispositions que l'Etat a prises à l'époque pour recenser le nombre de soldats contaminés et savoir ce qu'ils sont devenus depuis.

### Texte de la réponse

Les problèmes évoqués par l'honorable parlementaire n'ont jamais été portés à la connaissance des services compétents du ministère chargé des anciens combattants. Les références médicales de l'époque, strictement appliquées par le service de santé des armées, ne prévoyaient pas de vaccinations contre le virus de l'hépatite B. Seule une prophylaxie à l'égard de l'hépatite A par gamma-globuline était effectuée. Il serait souhaitable, si l'honorable parlementaire avait des éléments particuliers à faire valoir dans ce domaine, qu'il les expose plus précisément dans une correspondance au ministre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Ducout](#)

**Circonscription :** Gironde (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9775

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 février 1998, page 612

**Réponse publiée le :** 16 mars 1998, page 1476